



Extrait du registre des délibérations Réunion du 9 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à 18 heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 19 octobre 2017.

Etaient présents :

Elu communautaire	: M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire	: Mme Lucie KOCEVAR
Elue communautaire	: Mme Béatrice FICARRA
Personne qualifiée	: M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée	: M. Christian SCHOTT

N° 2018-05

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DU GUEULARD PLUS

Considérant la nécessité pour le Gueulard Plus de se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial,

Considérant que le projet de règlement intérieur soumis à l'examen du personnel a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de droit privé et de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

1. d'organisation du travail
2. d'hygiène et de sécurité
3. de règles de vie dans la collectivité
4. de gestion du personnel
5. de discipline
6. de mise en œuvre du règlement

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE** le règlement intérieur du personnel dont le texte est joint à la présente délibération,
- DECIDE** de communiquer ce règlement à tout employé de droit privé et de la Fonction Publique Territoriale,
- DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 11 avril 2018

Le Président,

Moreno BRIZZI

